

**Formulaire de demande de modification ou suppression d'un
raccordement existant au réseau public de distribution d'électricité
géré par le GRD Energis pour une
installation de consommation d'électricité de puissance
inférieure à 250 kVA
(particulier, professionnel ou collectivité)**

Résumé

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à remplir dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de consommation basse tension (BT) inférieure à 250 kVA sur le réseau public de distribution géré par le GRD Energis.

Le dossier de demande de raccordement permet au Distributeur GRD Energis d'effectuer l'étude de raccordement de l'Installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

Version	Date de la version	Nature de la modification
V1	06 août 2009	Création du document
V2	07 juillet 2010	Mise à jour du document
V3	06 janvier 2011	Mise à jour du document
V4	28 février 2011	Mise à jour du document
V5	30 septembre 2011	Mise à jour du document avec séparation des paliers > à 36 et < à 36 kVA. Ajout de la possibilité de demander une étude exploratoire. Création d'un formulaire spécifique aux raccords existants.
V6	25 septembre 2012	Mise à jour du document
V7	20 février 2013	Mise à jour du document
V8	26 Août 2015	Ajout rénovation de la colonne C14-100 Précisions sur le nombre de points de livraison à créer
V9	14 octobre 2016	Ajout de la possibilité de notifier automatiquement un tiers lors de l'avancement du dossier
V10	8 juillet 2022	Prise en compte du nouveau logo du GRD Energis

**Formulaire de demande de modification ou suppression d'un
raccordement existant au réseau public de distribution d'électricité
géré par le GRD Energis pour une
*installation de consommation d'électricité de puissance
inférieure à 250 kVA*
(particulier, professionnel ou collectivité)**

SOMMAIRE

1. Adresse du projet.....	1
2. Demandeur (bénéficiaire) du raccordement.....	1
3. Maître d'œuvre	2
4. Installateur électricien ou entreprise d'électricité chargé(e) des travaux.....	2
5. Autorisations/habilitations autres tiers.....	3
6. Objet de la demande.....	4
7. Référence Technique du Point de Livraison à modifier.....	4
8. Points de livraison à créer	4
9. Équipement	5
10. Demande d'étude et certification des données	5
11. Informations sur l'autorisation d'urbanisme	5
12. Observations et compléments éventuels	6
Annexes	7
Types de documents attendus	8/9

3) MAÎTRE D'ŒUVRE :

Architectes

Bureau d'études

Constructeurs

Raison sociale : Interlocuteur :

Téléphone : Fixe Portable Télécopie

E-mail (Fortement recommandée) :

Rue : N° :

Commune : Code Postal :

Autorise le maître d'œuvre à

Accéder aux notifications par mails*

Accéder aux notifications par mails et aux données techniques et financières*

4) INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN OU ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ CHARGÉ(E) DES TRAVAUX :

Raison sociale : Interlocuteur :

Téléphone : Fixe Portable Télécopie

E-mail (Fortement recommandée) :

Rue : N° :

Commune : Code Postal :

Autorise l'installateur électricien ou l'entreprise d'électricité chargées des travaux à

Accéder aux notifications par mails*

Accéder aux notifications par mails et aux données techniques et financières*

***SIMPLIFICATION DES DEMARCHES ET ACCES AUX INFORMATIONS/HABILITATION D'UN TIERS :**

Vous avez la possibilité :

- 1) soit d'autoriser un tiers auprès du GRD Energis à prendre connaissance des seules informations relatives aux étapes du raccordement. Le tiers autorisé sera notifié par mail lors de certaines étapes de votre raccordement.
- 2) soit d'habiliter un tiers auprès du GRD Energis à prendre connaissance des informations relatives aux étapes du raccordement ainsi qu'à l'ensemble du dossier de raccordement. Le tiers nommé sera notifié par mail lors de certaines étapes de votre raccordement et aura également accès sur demande à l'ensemble de votre dossier de raccordement (ex : contenu de la proposition technique et financière, ...).

Le tiers peut être un fournisseur d'électricité, un professionnel (installateur, bureau d'étude ...), voire un particulier.

Nous vous suggérons fortement d'habiliter un fournisseur d'électricité dès votre demande. En effet, si vous habilitez un fournisseur d'électricité, le GRD Energis propose de mettre à disposition de ce dernier les informations qui lui permettront de vous proposer une offre de fourniture qui est une condition nécessaire et indispensable à la première mise en service de votre installation. Vous trouverez la liste des fournisseurs actifs sur le territoire du GRD Energis sur le site <https://www.regie-energis.com>.

Les informations communiquées concernent les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du ou des sites désignés ci-dessous, et relèvent de l'article R111-26 du code de l'énergie (informations détenues par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité).

Si vous souhaitez autoriser/habiliter d'autres tiers que ceux mentionnés au chapitre 3) et 4), reportez-vous au chapitre 5) page 3/6.

5) AUTORISATION/HABILITATION D'AUTRES TIERS

Tiers N°1

Qualité : (ex : fournisseur d'électricité, particulier, etc...) :

Nom/prénoms ou raison sociales :

Représenté par M ou Mme.....dûment habilité(e) à cet effet

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fixe Portable Télécopie.....

E-mail (obligatoire)

Autorise le Tiers n°1 à

Accéder aux notifications par mails* Accéder aux notifications par mails et aux données techniques et financières*

Tiers N°2

Qualité : (ex : fournisseur d'électricité, particulier, etc...) :

Nom/prénoms ou raison sociales :

Représenté par M ou Mme.....dûment habilité(e) à cet effet

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fixe Portable Télécopie.....

E-mail (obligatoire)

Autorise le Tiers n°2 à

Accéder aux notifications par mails* Accéder aux notifications par mails et aux données techniques et financières*

6) OBJET DE LA DEMANDE :

Point de livraison à créer	<input type="checkbox"/>	Modification ou déplacement d'ouvrage électrique ¹	<input type="checkbox"/>
Déplacement du coffret de branchement existant ²	<input type="checkbox"/>	Modification de palier technique (puissance) ⁵	<input type="checkbox"/>
Rénovation de la colonne électrique C14-100 ³	<input type="checkbox"/>	Installation de Pompe à chaleur ou de Climatisation ⁵	<input type="checkbox"/>
Suppression/dépose du branchement existant ²⁻⁵	<input type="checkbox"/>	Démontage/remontage potelet aérien ⁵	<input type="checkbox"/>
Transformation de bâtiment (changement de destination) ⁴	<input type="checkbox"/> →	Merci de préciser :	

Pour déplacer ou supprimer le compteur sans déplacement du coffret de branchement, veuillez prendre contact avec votre fournisseur

¹ Déplacement d'ouvrages électriques (poteaux, lignes électriques et armoires de transformation) autre que le coffret de branchement

² Le branchement correspond à la liaison entre le réseau public de distribution et votre propriété

³ Concerne uniquement les immeubles collectifs

⁴ Ex : Transformation d'une surface commerciale en logements, ou inversement, etc...

⁵ Veuillez indiquer ci-dessous la Référence Technique du Point de Livraison (RTPL) disponible sur votre facture d'énergie électrique

7) REFERENCE TECHNIQUE DU POINT DE LIVRAISON A MODIFIER (RTPL)

(La RTPL est indiquée sur votre facture d'énergie électrique)

Veuillez indiquer la RTPL : **67** ___ /E1/ _____

8) POINTS DE LIVRAISON À CRÉER : (maximum 2 points de livraison, hors commun*)

Nombre de points de livraison déjà alimentés :		Nombre de points de livraison à créer :		
--	--	---	--	--

Palier	Nombre	Puissance par point de livraison	Puissance totale	Utilisation**
Raccordement Basse Tension monophasé de puissance =< à 12 kVA :				
Inférieure à 3 kVA (Utilisation Longue professionnel uniquement). Ce palier, réservé aux professionnels, correspond à une consommation forfaitaire sans comptage d'une puissance limitée à 2,3 kVA		kVA	kVA	
Inférieure ou égale à 9 kVA (immeuble collectif uniquement)		kVA	kVA	
Inférieure ou égale à 12 kVA		kVA	kVA	
Raccordement Basse Tension triphasé de puissance =< à 36 kVA				
Inférieure ou égale à 18 kVA		kVA	kVA	
Inférieure ou égale à 36 kVA		kVA	kVA	
Raccordement Basse Tension triphasé de puissance > à 36 kVA :				
Supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 60 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 60 kVA et inférieure ou égale à 90 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 90 kVA et inférieure ou égale à 120 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 120 kVA et inférieure ou égale à 180 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 180 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA		kVA	kVA	

* Si le nombre de points de livraison à créer est supérieur à 2 (hors commun), veuillez utiliser la demande de raccordement pour un ensemble groupé (collectifs) disponible sur le site <https://www.regie-energis.com>

** Préciser : logement, local professionnel, commun, autre ...

Producteur autonome d'électricité : → Veuillez utiliser la fiche de collecte producteur disponible sur le site : <https://www.regie-energis.com>

9) EQUIPEMENT :

**POMPE À CHALEUR OU CLIMATISATION
(compléter le cadre et joindre une fiche technique)**

Raccordement actuel de votre installation : Monophasé Triphasé

Marque : Type :

Intensité au démarrage absorbée par le moteur entraînant le compresseur : A (ampères)

Puissance **électrique** absorbée :kW monophasé Triphasé Limiteur de puissance au démarrage : oui non

Date prévisionnelle de mise en service :

Attention : l'étude technique ne pourra être réalisée que si toutes ces informations sont renseignées

10) DEMANDE D'ETUDE ET CERTIFICATION DES DONNEES :

Étude de raccordement au réseau Public de Distribution

Je prends note que le GRD Energis selon les textes en vigueur :

- me fera parvenir une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements à ma charge,
- transmettra le cas échéant à la Commune concernée par mon projet, une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements publics à la charge de la collectivité.

Cette Proposition Technique et Financière initiale n'est pas facturée. Néanmoins, toute nouvelle Proposition Technique et Financière demandée pour le même objet et dans un délai d'un an sera facturée selon les modalités du catalogue de prestations du GRD Energis (catalogue disponible sur le site <https://www.regie-energis.com>).

Nota : pour toute situation non prévue par le présent document, merci de joindre un courrier explicatif précisant votre demande.

11) INFORMATIONS SUR L'AUTORISATION D'URBANISME :

OUI, mon projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme (*permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc.*)

Si oui : Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme :

Date de dépôt de l'Autorisation d'Urbanisme :

Joindre obligatoirement la copie de l'autorisation d'urbanisme accordée si votre projet y est soumis

NON, mon projet ne nécessite pas d'Autorisation d'Urbanisme. Dans ce cas, l'intégralité des frais de raccordement seront à ma charge et détaillés dans la proposition technique et financière qui sera établie par le GRD Energis

12) OBSERVATIONS ET COMPLEMENTS EVENTUELS :

.....

Nom et qualité du signataire de la présente demande de raccordement :.....

Date de la demande	Cachet (pour une société) et signature du bénéficiaire du raccordement
.....	Nom et Prénom : Signature :

ANNEXES

RECAPITULATIF DES PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE :	
Pièce	Est-elle obligatoire
Les 6 pages du formulaire	Oui
Plan de localisation de la parcelle (voir spécifications page suivante)	Non, sauf si nécessaire à la compréhension de la demande et la localisation précise du projet
Plan de masse (voir spécifications page suivante)	Non, sauf si nécessaire à la compréhension de la demande et la localisation précise du projet
Autorisation d'urbanisme accordée	Oui (non nécessaire pour une demande d'étude exploratoire)
Fiche technique de la pompe à chaleur ou de la climatisation	Oui, si il y a une pompe à chaleur ou une climatisation
Photos du terrain à raccorder	Non, mais vivement souhaité
Mandat/autorisation	Oui, si appel à un tiers habilité

Types de documents attendus

Plan de situation

Plan de localisation de la parcelle

Le plan de localisation de la parcelle donne la situation géographique d'un terrain au sein de la commune dont il dépend. Ce document vous est demandé par le GRD Energis lors de votre demande de raccordement.

Pour obtenir votre plan de localisation de la parcelle, réalisez un extrait du plan cadastral de votre commune que vous pourrez consulter ou imprimer sur www.cadastre.gouv.fr.

Plan de localisation de la parcelle : plan permettant de localiser votre terrain (par exemple le plan cadastral fourni lors de votre demande du permis de construire).

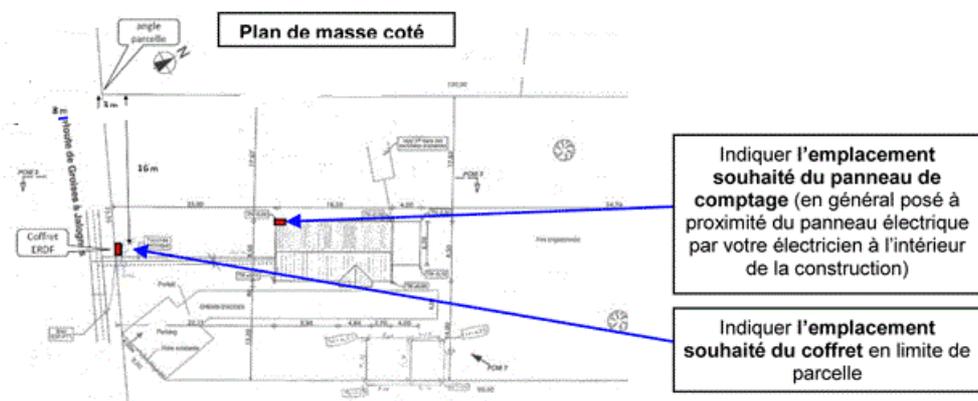
Exemples



Plan de masse

Le plan de masse des constructions à édifier ou à modifier présente l'emplacement d'un projet de construction par rapport à son voisinage. Il indique les limites et l'orientation du terrain, l'implantation et la hauteur de la construction, les voies de desserte et les raccordements aux réseaux (électrique, gazier...). Le GRD Energis vous demande de le joindre à votre demande de raccordement. Pour obtenir votre plan de masse, adressez-vous à votre architecte, votre maître d'œuvre, votre bureau d'études ou votre constructeur.

Plan de Masse C'est un plan « vu d'avion », fourni avec votre demande de permis de construire mais que vous pouvez réaliser vous-même.



Ⓛ Nous attirons votre attention sur le fait que l'emplacement définitif du coffret extérieur est conditionné par la proximité du réseau électrique. Dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé dans la proposition de raccordement.

Photos : si votre raccordement ne concerne pas une construction dans un lotissement déjà viabilisé, merci de nous communiquer

une ou plusieurs photos (taille maximale : 400 Ko) du terrain côté voie publique, en indiquant l'emplacement souhaité du coffret de comptage, ainsi qu'une photo du poteau du GRD Energis si le réseau d'électricité est aérien.

